



## CPAS de Flémalle-Haute

Date d'expertise : 11 décembre 2024

---

Rue de l'Ermitage 16  
4400 Flémalle

042 33 17 23

### Information générales

Un CPAS, ou "centre public d'action sociale", assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services.

→ Quelle aide offre le CPAS?

Voici quelques exemples de services proposés par le CPAS :

- Instruction des demandes d'aide sociale (en nature ou en espèces) ;
- Examen des demandes de droit à l'intégration sociale ;
- Examen des demandes d'avances sur pensions, indemnités de mutuelle, allocations de chômage, allocations familiales, ...
- Elaboration des contrats d'intégration pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans mais aussi pour les personnes ayant plus de 25 ans ;
- Demandes du tarif social de gaz, électricité et téléphone ;
- Guidance psychosociale ;
- Guidance budgétaire ;
- Guidance énergétique ;
- Analyse des problèmes relatifs à la mutuelle ;
- Analyse des problèmes relatifs au logement ;
- Aides aux sans-abri ;
- Examen des demandes de vivres (bon alimentaire) ;

- Analyse des problèmes relatifs aux hospitalisations ;
- Aides en matière de transport et de collations scolaires ;
- Informations sur les allocations et prêts d'études ;
- Demandes de conseils et d'informations relatifs aux conflits conjugaux, gardes d'enfants, hébergements de personnes âgées en maison de retraite... ;
- Examen des demandes de repas chauds à domicile ;
- Instruction des dossiers de prévoyance sociale (demandes de pensions, d'allocations de personnes handicapées, de cartes de stationnement, de dispense du port de la ceinture de sécurité...).

## 01 Les services sont destinés à

### Le public cible

#### Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

#### Des catégories d'âge

- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les séniors de 65 à 79 ans
- Les séniors de plus de 80 ans

**Auteur :**

Gwen Fourmanois

**Avec le soutien de :**

